

## Tableau des prestations

Couverture	Étendue de la couverture	Limites de la couverture
Assurance médicale d'urgence	Centrale d'alarme et gestion des urgences médicales 24 h/24 et 7 j/7	inclus
Traitement médical d'urgence	Traitement d'urgence des MDD et lésions liées à la plongée, y compris les traitements hyperbares et l'hospitalisation (y compris le premier examen médical de plongée d'urgence et le premier test de pression hyperbare en cas de suspicion de MDD)	Jusqu'à 50 000,00 €
Évacuation sanitaire	Suivant un accident/une lésion dus à la plongée uniquement. Vers l'infrastructure appropriée la plus proche (y compris en cas de suspicion de MDD)	Jusqu'à 50 000,00 €
Traitement médical spécialisé	Traitements nécessaires suivant un accident de plongée (soins post-aigus précoces, y compris la réhabilitation et le traitement de stress post-traumatiques) - jusqu'à 30 jours suivant la date de l'accident	Jusqu'à 1 500,00 €
Frais de recherche et de sauvetage	Suivant une activité de plongée uniquement, y compris la plongée spéléologique	Jusqu'à 10 000 €
Frais d'hôtel et de voyage supplémentaires	En cas de perturbation des projets de voyage suite à un accident indemnisable	Jusqu'à 1 000,00 €
Retour à l'hôtel et au centre de vacances	Suite à une évacuation médicale et à une hospitalisation dues à un accident de plongée	Jusqu'à 1 000,00 €
Rapatriement sanitaire	Du plongeur convalescent vers son pays d'origine ou le pays de l'incident, suite à une évacuation médicale et à une hospitalisation dues à un accident de plongée	Jusqu'à 50 000,00 €
Rapatriement de la dépouille	En cas d'accident lié à la plongée	Jusqu'à 50 000,00 €
<b>Plafond de garantie par événement</b>		<b>50 000,00 €</b>

*Les polices d'assurance sont administrées par VING Insurance Brokers Ltd et émises par International Diving Assurance Ltd. Ces deux sociétés sont dûment réglementées par l'autorité de régulation financière maltaise (MFSA, Malta Financial Services Authority).*

## Barème des primes et coûts

Les primes et coûts énumérés ci-dessous s'entendent par Couverture à court terme et Client activé. Chaque prime demeurera en vigueur pour toute la période d'assurance. Ces primes n'incluent pas la taxe sur la prime d'assurance (IPT) locale. Le cas échéant, l'IPT est appliquée automatiquement lors de la sélection et du paiement d'un régime d'assurance.

Les primes sont exprimées en EUR et s'entendent par période assurée.

Durée de la couverture	Prix (EUR)
	Avec rapatriement
1-7 jours	30,00
8-14 jours	35,00
15-30 jours	40,00

*Les polices d'assurance sont administrées par VING Insurance Brokers Ltd et émises par International Diving Assurance Ltd. Ces deux sociétés sont dûment réglementées par l'autorité de régulation financière maltaise (MFSA, Malta Financial Services Authority).*